

FORFAIT ANNUEL

POUR LA Diffusion d'annonces collectives

(À compléter et à retourner accompagné d'un chèque de 149.00 € à Radio Bonheur – tarif 2020)

Nom de la collectivité :

Prénom et nom du responsable ou représentant :

Adresse (pour l'envoi du reçu et des correspondances) :

Téléphone :

Adresse mail :

Ce forfait annuel, non cessible, permet la diffusion sans **limitation d'annonces de manifestations organisées par la collectivité bénéficiaire** du forfait pendant un an de date à date à compter du mois de la première diffusion dans les conditions définies ci-après.

Tarif 2020 : 149.00 € TTC

Chaque annonce est diffusée une fois par jour pendant une semaine. Diffusion tous les jours de manière aléatoire pendant une semaine à un des horaires suivants de manière aléatoire : 6h 7h 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h.

La collectivité doit être titulaire de son forfait et organisateur de la manifestation à diffuser. Les filiales ou **autres antennes locales d'une** même collectivité sont considérées comme des collectivités ou associations à part entière, et doivent à ce titre acquitter leur propre cotisation. Le nombre **d'annonces dans l'année n'est pas limité, sous réserve des conditions suivantes :**

Une même manifestation ne fait l'objet que d'une seule annonce, durée maximum de l'annonce : 20 secondes (environ 65 mots). Les annonces ne comportent aucune marque et aucune référence commerciale.
Une même annonce ne peut être diffusée qu'une semaine.

Les collectivités violant volontairement le présent règlement sont radiées sans préavis ni indemnités.

A chacune de vos demandes de diffusion, **n'oubliez pas d'indiquer dans votre courrier le nom de votre collectivité.** Merci de bien vouloir nous expédier une feuille ou PJ différente par manifestation. Votre demande de diffusion doit nous parvenir **le plus tôt possible et au plus tard dix jours avant la date de votre manifestation par courrier, par fax ou par mail.**

Fait à

Le

Signature

RADIO BONHEUR

MEDIA BONHEUR © Sas au capital de 45 000 € Siret 479 270 738 000 20 APE 6010Z TVA intracommunautaire : FR44479270738

6 rue de St Alban - BP 60 - 22370 Pléneuf Val André

Tél : 02 96 63 00 63 / Fax : 02 22 44 04 24 / e-mail : contact@radiobonheur.com / site internet : www.radiobonheur.com